

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PARCOURS INCLUSIF DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS - (N° 1610)

N° AC67

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Fait

-----

### ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.